



Composter est un des premiers leviers pour réduire sa poubelle !

Les épluchures, les restes de repas, tous les déchets organiques peuvent être déposés dans un composteur et ainsi alléger le contenu des sacs noirs. Grâce à un processus naturel de décomposition, les déchets sont transformés en matière fertile : le compost. Ce dernier peut être étendu dans le jardin ou dans les pots de fleurs et plantes vertes.

La CCMDL aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur

Pour qui ?

Les habitants du territoire de la CCMDL

Le montant de l'aide ?

La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, **dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.**

Les démarches à effectuer ?

1. Faites la demande à la CCMDL par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr
2. A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse), la copie de votre redevance, accompagnée de votre RIB.